



3
Jours

Formation CSSCT

dans RESSOURCES HUMAINES - REPRESENTANTS DU PERSONNEL / Réf : JCF-DTRH-156

Cette formation n'entre pas dans la catégorie des formations obligatoires agréées par le ministère du travail.

Objectifs de la formation

- Identifier le rôle et fonctionnement du CSSCT
- Détecter les risques professionnels
- Organiser la prévention

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Identifier le rôle et le fonctionnement de la CSSCT

- Les textes réglementaires applicables
- Le mandat CSSCT
- La protection des membres de la CSSCT
- La composition de la CSSCT
- Le fonctionnement de la CSSCT
- Les moyens de la CSSCT
- Le recours aux compétences extérieures
- Communication de la CSSCT

Jour 1 - Après-midi

2. Identifier les missions de la CSSCT

- Les missions de veille
- Les missions d'investigation



- Les missions d'étude

Jour 2 - Matin

3. Définir la réglementation du travail

- Le droit européen
- Le droit du travail
- Les documents consultables par la CSSCT
- Les lieux et moyens de l'information

Jour 2 - Après-midi

4. Examiner l'organisation générale de la sécurité et de la santé dans les entreprises

- La sécurité sur les lieux de travail
- Les principaux risques dans l'entreprise
- Le cas des entreprises intervenantes

5. Gérer la visite et analyse des risques de l'entreprise

- Visite de l'entreprise par les membres de la CSSCT
- Application de la grille de visite trimestrielle par les élus de la CSSCT
- Recherche de situations à risques

Jour 3 - Matin

6. Déterminer l'accident de travail et analyser ses conséquences

- L'enquête post-accidentelle
- L'arbre des causes
- L'accident du travail (ATMP)
- L'accident de trajet
- Évaluation des risques professionnels : le document unique
- La faute inexcusable



Jour 3 - Après-midi

7. Gérer la prévention

- Les institutions concourant à l'organisation de la prévention
- Document unique d'évaluation des risques et pénibilité
- Droit d'alerte et de retrait
- Obligation légale de formation à la sécurité
- Organisation de la formation CSSCT
- La prévention des risques dans l'entreprise
- Les équipements de protection individuelle
- Mise en pratique sur des cas retenus durant la visite de l'établissement

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Membre de la CSSCT

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



